



Règlement épreuve Hunter CH et Coupe Hunter CH

1. Les épreuves Hunter CH consistent en une combinaison de critères relatifs aux épreuves pour chevaux de saut et aux épreuves de style, ainsi qu'en une notation particulière de l'impression générale. Le cheval et le cavalier sont notés comme un tout.

Les épreuves Hunter CH sont des épreuves d'élevage. Elles sont effectuées de la même manière que les épreuves de Promotion CH selon le règlement général et le règlement saut de la FSSE.

2. Parcours et construction des obstacles

En principe, les conditions pour la construction des parcours d'épreuves de niveau RI et Promotion CH pour chevaux de quatre ans sont valables. Les détails complémentaires sont réglés dans les informations pour l'organisation des épreuves Hunter CH.

3. Autorisation de départ

Seuls sont autorisés à prendre le départ les cavalières et cavaliers montant des chevaux en possession d'un papier d'identification de la FECH issus de l'élevage pure race (certificat d'origine rose ou carte d'identité blanche), âgés d'au moins 4 ans. Conditions:

- Cavaliers et cavalières avec licence R ou brevet: ouvert aux chevaux de 4 ans et plus
- Cavaliers et cavalières avec licence N: uniquement avec des chevaux de 4 et 5 ans et uniquement en classe 100.

Sont autorisés au maximum 2 chevaux par cavalier et par épreuve.

4. Deux épreuves sont organisées durant la même manifestation.

5. Evaluation

L'évaluation doit toujours être positive et motivante. Elle se fait à l'aide de points entre 0 et 100, ainsi que par un commentaire oral du juge. En outre, un rapport abrégé est établi.

Faute d'obstacle chacune 4 points de pénalité

1^e désobéissance 4 points de pénalité

2^e désobéissance 8 points de pénalité

Le parcours est effectué sans chronométrage. Un rythme régulier et fluide est cependant un critère d'évaluation important.

6. Classes

Les épreuves Hunter CH sont divisées en trois classes:

Classe 80 (hauteur des obstacles 80 cm)

Classe 90 (hauteur des obstacles 90 cm)

Classe 100 (hauteur des obstacles 100 cm)

Les cavalières et cavaliers choisissent librement leur classe, à l'exception des restrictions selon le point 3.

Chaque classe doit être publiée dans les avant-programmes en tant qu'épreuve séparée.

7. Prix

Un classement séparé est effectué pour la classe 80. Tous les partants de cette classe qui obtiennent au minimum 60 points sont classés et reçoivent une plaque, un flot ainsi qu'un prix de Fr. 20.—. Des prix en argent ou en nature peuvent être distribués. La finance d'inscription se monte à Fr. 25.— par épreuve (y compris frais). Pour les classes 90 et 100, un classement commun est établi. Les finances d'inscriptions ainsi que les prix en argent sont identiques à la catégorie RI. 30 % des partants sont classés. Des prix en argent ou en nature peuvent être distribués. Tous les classés reçoivent une plaque et un flot.

8. Classement de la Coupe Hunter

En fin de saison, un classement annuel est établi pour la classe 80 et un classement annuel commun pour les classes 90 et 100. Sont pris en compte les points effectifs obtenus dans chaque épreuve. Les points sont attribués au cheval.

9. Les chevaux ayant obtenu au minimum trois classements en classe 90 ou 100 durant la saison en cours dans le classement annuel de la coupe Hunter sont autorisés à participer au Championnat suisse des chevaux de sport CH en épreuve Hunter. Cette épreuve Hunter sera effectuée en classe 100 en deux manches. Un changement de cavalier est possible.

10. Les juges pour les épreuves Hunter CH seront nommés par le groupe de travail des épreuves Hunter CH de la FECH. Deux juges seront engagés par place.

11. Les organisateurs annoncent leur manifestation à la FECH avant le début de la saison. Celle-ci décide quelles places sont prises en compte pour la Coupe Hunter CH et établit le calendrier annuel des épreuves Hunter CH.

12. La FECH soutient financièrement et administrativement les épreuves Hunter CH.

Plus d'informations pour les organisateurs, speakers et constructeurs de parcours sont disponibles sur notre site internet www.swisshorse.ch sous la rubrique manifestations.